

On va me poser un défibrillateur implantable

Le site du Docteur Sélim NASSIF

Adresse du site : www.docvadis.fr/s.nassif



Validé par

le Comité Scientifique Cardiologie

La fibrillation ventriculaire est un trouble grave du rythme cardiaque ventriculaire, qui provoque un arrêt cardiaque. Les battements du cœur ne sont plus efficaces et la circulation sanguine n'est plus assurée. Le défibrillateur implantable est un traitement permettant de rétablir un rythme cardiaque normal en cas de fibrillation ventriculaire. En effet, seul un choc électrique rapidement délivré par le défibrillateur peut faire cesser la fibrillation ventriculaire.

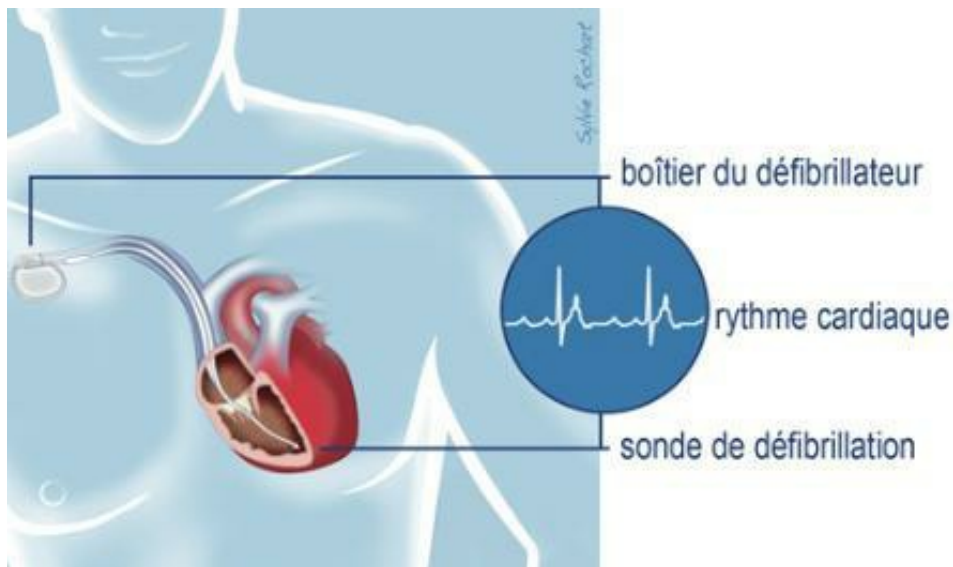
Comment fonctionne un défibrillateur implantable ?

Comme un pacemaker, il se compose d'un boîtier alimenté par une pile, placé sous la peau, auquel sont reliées une ou plusieurs sondes dont les extrémités sont positionnées dans les cavités cardiaques. Il fonctionne de manière autonome et surveille en permanence le rythme du cœur. En cas de trouble grave du rythme cardiaque, il délivre une stimulation électrique (choc) qui ramène le rythme ventriculaire à la normale, afin d'éviter l'arrêt cardiaque.

Comment est implanté le défibrillateur ?

Le défibrillateur est installé sous anesthésie locale. Son boîtier, générateur d'impulsions électriques (chocs), est placé sous le muscle pectoral (au niveau de l'épaule, sous la clavicule). Il est relié à des électrodes qui sont introduites par une veine jusqu'au cœur.

La durée de l'intervention est d'environ une heure. Le défibrillateur est petit et léger, si bien que, une fois la cicatrisation terminée, on ne le sent pratiquement pas. Dans la plupart des cas, avant l'implantation, il est d'usage de procéder à des examens approfondis afin de vérifier que ce traitement est adapté à votre cas.



Pincement intervertébral avec bec de perroquet

La pose d'un défibrillateur implantable comporte-t-elle des risques ?

Il s'agit d'un traitement courant, fiable et éprouvé des troubles du rythme cardiaque. Cependant, comme toute procédure chirurgicale, l'implantation d'un défibrillateur expose à certains risques, notamment anesthésiques (allergies), ainsi qu'à de possibles complications, notamment infectieuses (infections locales) ou hémorragiques (hématomes). Votre médecin vous informera de façon complète sur les différents risques de complications exceptionnelles liées à cette intervention. A distance de la mise en place, une ré-intervention peut être requise pour une défaillance du système et s'avère de toute façon nécessaire pour remplacer le boîtier après quelques années de fonctionnement, en raison de l'usure inéluctable de la pile.

L'intervention est-elle douloureuse ?

Cette intervention est peu ou pas douloureuse, car elle est effectuée sous anesthésie locale. Outre un questionnaire et un bilan préopératoire, on vous demandera de remplir et de signer un formulaire dit « de consentement éclairé ». N'hésitez pas à rappeler à l'équipe médicale, avant l'intervention, vos allergies éventuelles, vos traitements en cours, une maladie récente, vos craintes ou vos appréhensions.

A qui implante-t-on cet appareil ?

A toute personne qui a déjà fait un arrêt cardiaque à cause d'un trouble grave du rythme ventriculaire ou qui présente une maladie cardiaque susceptible d'y prédisposer.

Aurai-je un suivi particulier ?

Oui, au minimum tous les 6 mois. Il est très important pour s'assurer du bon fonctionnement du défibrillateur et de la charge de la pile. Mais surtout votre appareil mémorise vos troubles du rythme, et votre cardiologue pourra ainsi faire le point sur votre état de santé et adapter votre traitement.

Le défibrillateur va-t-il me guérir ?

Le défibrillateur n'agit pas sur la maladie cardiaque elle-même, mais vous protège des conséquences dangereuses de votre maladie. Vous pourrez ainsi reprendre vos activités sereinement.

Cela remplace-t-il un médicament pour mon cœur ?

Non. Souvent, un traitement anti-arythmique est prescrit en association avec le défibrillateur.

Pourrai-je faire du sport ?

C'est possible, mais cela dépend du type de sport ; parlez-en à votre cardiologue. Certains sports à risque, tels que l'escalade, le parachute et la plongée, sont à éviter, ainsi que tous les sports de contact. Le défibrillateur fait la différence entre une anomalie au niveau du ventricule et une accélération du rythme cardiaque liée à l'effort physique. En revanche, comme il est placé au niveau de la poitrine, il faut veiller à ce qu'il ne prenne pas de coups.

Une grossesse est-elle possible ?

Oui. L'appareil en lui-même est sans danger pour le bébé. Par contre, il est important de faire le point sur votre maladie avec votre cardiologue avant de débiter cette grossesse, afin qu'elle se déroule dans les meilleures conditions possibles.

Peut-on voyager ?

Oui. Cependant, assurez-vous auprès de votre cardiologue que votre bilan médical vous le permet. Ayez toujours votre carnet de porteur de défibrillateur sur vous. Il vous sera utile en cas d'urgence. Présentez-le au personnel de sécurité de l'aéroport : vous ne devez pas être examiné(e) avec un détecteur manuel de métaux. Cela perturberait le fonctionnement de votre appareil.

Des précautions sont-elles nécessaires dans la vie quotidienne ?

Les portiques de sécurité des magasins ne sont pas dangereux, mais il ne faut pas y stationner. A l'aéroport, les parties métalliques du défibrillateur peuvent faire retentir les alarmes de détection. Le bâton magnétique utilisé par le personnel de l'aéroport risque d'affecter temporairement votre appareil. Dans la mesure du possible, demandez à être fouillé(e) à la main, en montrant votre carte de porteur de défibrillateur. Si le personnel insiste pour utiliser le bâton, indiquez que la recherche doit être exécutée rapidement et que le bâton ne peut pas être tenu au-dessus de votre stimulateur. Préférez un kit piéton pour votre téléphone portable. Les plaques à induction sont les seuls appareils électroménagers à redouter. Enfin, de façon générale, l'IRM (imagerie par résonance magnétique) est interdite pour vous.

Le défibrillateur implantable veille en permanence sur votre cœur. Il vous protège 24 heures sur 24 et vous permet de vivre sereinement. Un suivi cardiologique est indispensable tous les 6 mois au minimum. Un carnet indiquant que vous portez un défibrillateur vous sera également remis.